

**Produit : F.L.A.G. for B. LED**  
FDS n° SO6000  
Date de création : 16/11/2012  
Date de mise à jour :

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

<b>1.1 Identification de PRODUIT</b>	<b>F.L.A.G. for B. LED</b>
<b>1.2 Utilisation pertinentes de la substance</b>	Révéléateur de tartre et de plaque dentaire
<b>1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	PRODUITS DENTAIRE PIERRE ROLLAND
<i>Adresse</i>	Z.I. du Phare - 17 avenue Gustave Eiffel - 33700 MERIGNAC - FRANCE
<i>e-mail</i>	beatrice.laurent@acteongroup.com
<i>Tél :</i>	+ 33 (0)5 56.34.06.07
<i>Fax :</i>	+ 33 (0)5 56.34.92.92
<b>NUMERO D'APPEL D'URGENCE</b>	+ 33 (0)5 56.34.06.07

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Pictogramme	Pas de symbole, ni d'indication
Mention d'avertissement	
Mention (s) de danger	Aucun
Conseil (s) de prudence	Tenir hors de portée des enfants Eviter le contact avec les yeux.

**Contient** Glycérol

**2.3 Autres dangers** Aucun à notre connaissance

**3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique		liquide		
Nom chimique (Concentration)				
N° CAS	N° CE	N° Index	Classification 67/548/CEE	Classification 1272/2008/CE
Glycérol (≈75 %)				
56-81-5	200-289-5	-	-	-

**4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissement, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin, si des troubles digestifs persistent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponible

**4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponible

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

*Appropriés* Tous les moyens d'extinction sont utilisables

**5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange** Eviter de respirer les vapeurs dégagées.

**5.3 Conseils aux pompiers** Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome

**Produit : F.L.A.G. for B. LED**  
FDS n° SO6000  
Date de création : 16/11/2012  
Date de mise à jour :

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Précautions élémentaires* Port de gants et de lunettes appropriées.  
*Moyens de protection* Se reporter à la section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Laver la zone souillée à l'eau

### 6.4 Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle  
Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination

---

## 7. MANIPULATION ET STOKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas avaler. Se laver soigneusement les mains après manipulation  
Laver les vêtements souillés avant réutilisation  
Respecter les conditions d'emploi.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage* Conserver dans son emballage d'origine, bien fermé et à l'abri de la lumière  
Stocker dans un endroit à l'abri de la chaleur à une température comprise entre 5 et 25 °C

*7.3 Utilisations finales particulières* Produit à usage professionnel dentaire

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Paramètres de contrôle** Glycérol (Australie/Belgique/Canada/France/UK/NZ/Spain) 10 mg/m<sup>3</sup> - (Germany/Switzerland) DFG 50 mg/m<sup>3</sup> inhalable aerosol - USA OSHA 15 mg/m<sup>3</sup> inhalable dust

### 8.2 Contrôles de l'exposition

*Protection respiratoire* N'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation  
*Protection des mains* Port de gants appropriés  
*Protection des yeux* Lunettes de protection.  
*Protection de la peau et du corps* Vêtement de protection  
Se laver les mains après utilisation  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*Aspect* Liquide  
*Couleur* Brun jaune  
*Odeur* nulle  
*pH* 7.5  
*Densité relative à 20 °C* 1.2

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1 Réactivité** Non disponible  
**10.2 Stabilité chimique** Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation  
**10.3 Possibilités de réactions dangereuses** Aucune connue  
**10.4 Conditions à éviter** Lumière, chaleur. Ne pas mélanger à d'autre produit.  
**10.5 Matières incompatibles** Aucune à notre connaissance  
**10.6 Produits de décomposition dangereux** Aucun dans les conditions normales de stockage et d'utilisation

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit : F.L.A.G. for B. LED  
FDS n° SO6000  
Date de création : 16/11/2012  
Date de mise à jour :

---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Contact sur les muqueuses Après contact prolongé, pas d'irritation constatée

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

12.1 Toxicité	non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Eviter tout déversement dans l'environnement

---

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur. Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.
---	---

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

---

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositif médical suivant la directive 93/42/CEE

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Non disponible

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Modifications successives :  
Version 1 du 16/11/2012 : création  
Abréviations : /

Restrictions d'emploi recommandées ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire

**Autres informations**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

---

Fin du document